

DREAL Auvergne Rhône-Alpes
Pôle Autorité environnementale
69453 LYON CEDEX 06

Rontalon, le 20 octobre 2022

CFR/SGO 2022-109

Modification N°2 du PLU - Cas par cas

Madame, Monsieur,

La commune de Rontalon a prescrit une procédure de modification du PLU approuvée en 2015 pour ouvrir à l'urbanisation la zone à urbaniser à vocation économique 2AUe, située dans le bourg en direction des Grandes Bruyères. L'objectif est de créer un hameau d'entreprises afin de répondre aux nombreuses demandes d'artisans locaux souhaitant avoir des locaux professionnels pour leur activité, sur la commune de Rontalon.

Ce projet s'inscrit dans une démarche globale de développement économique à l'échelle de la Communauté de Communes du Pays Mornantais (COPAMO), en lien avec les orientations du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de l'Ouest Lyonnais. En effet, la COPAMO dispose de la compétence développement économique et a établi son schéma de développement économique approuvé en 2018.

Cette modification n°2 du PLU a ainsi été prescrite par délibération motivée du Conseil Municipal en date du 13 Décembre 2021. Un arrêté du Maire n°138/2021 en date du 15 décembre 2021 prescrit également cette procédure, en définit ses objectifs et précise les modalités de concertation.

Ce dossier de modification du PLU est suffisamment avancé et la commune vous sollicite pour la demande au cas par cas.

Je vous informe que la commune de Rontalon n'est pas concernée par un site Natura 2000.

Par ce présent courrier, nous réalisons la demande au cas par cas concernant les « documents d'urbanisme ».

Nous vous joignons le questionnaire rempli ainsi que des documents en annexe, pour cette procédure de modification du PLU.

Nous vous rappelons qu'en l'absence de réponse, votre silence vaudra avis conforme favorable, signifiant la non-réalisation de l'évaluation environnementale (R.104-35).

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Christian FROMONT,
Maire

